

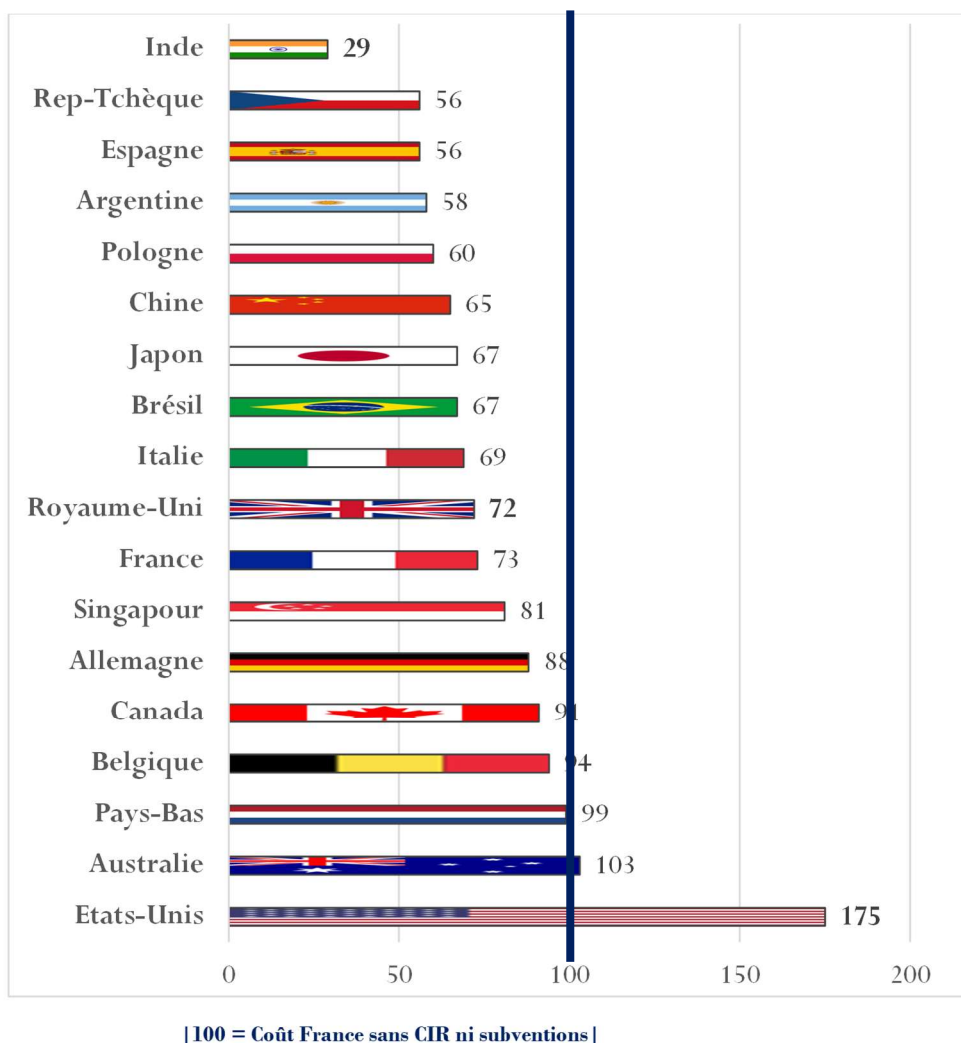
Mars 2025

Entre 2011 et 2024, le cours du chercheur français recule dans le classement mondial du panel.

Cette évolution préoccupante pèse sur la compétitivité de la R&D. Dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, l'innovation est un facteur différenciant essentiel. Les coups de rabot successifs du CIR dégradent significativement la compétitivité de la recherche française.

Le **graphique ci-dessous** fournit l'indice du cours du chercheur 2024 à partir des données de coût 2023. Les indices prennent en compte les effets des systèmes d'aide affectant les coûts salariaux de la R&D industrielle des pays de localisation. Le cours est celui constaté par le Panel ANRT CIR, i.e. des entreprises établies en France, bénéficiant du CIR et disposant d'équipes de R&D dans d'autres pays.

Graphique 1. Cours du chercheur 2024 (données 2023)

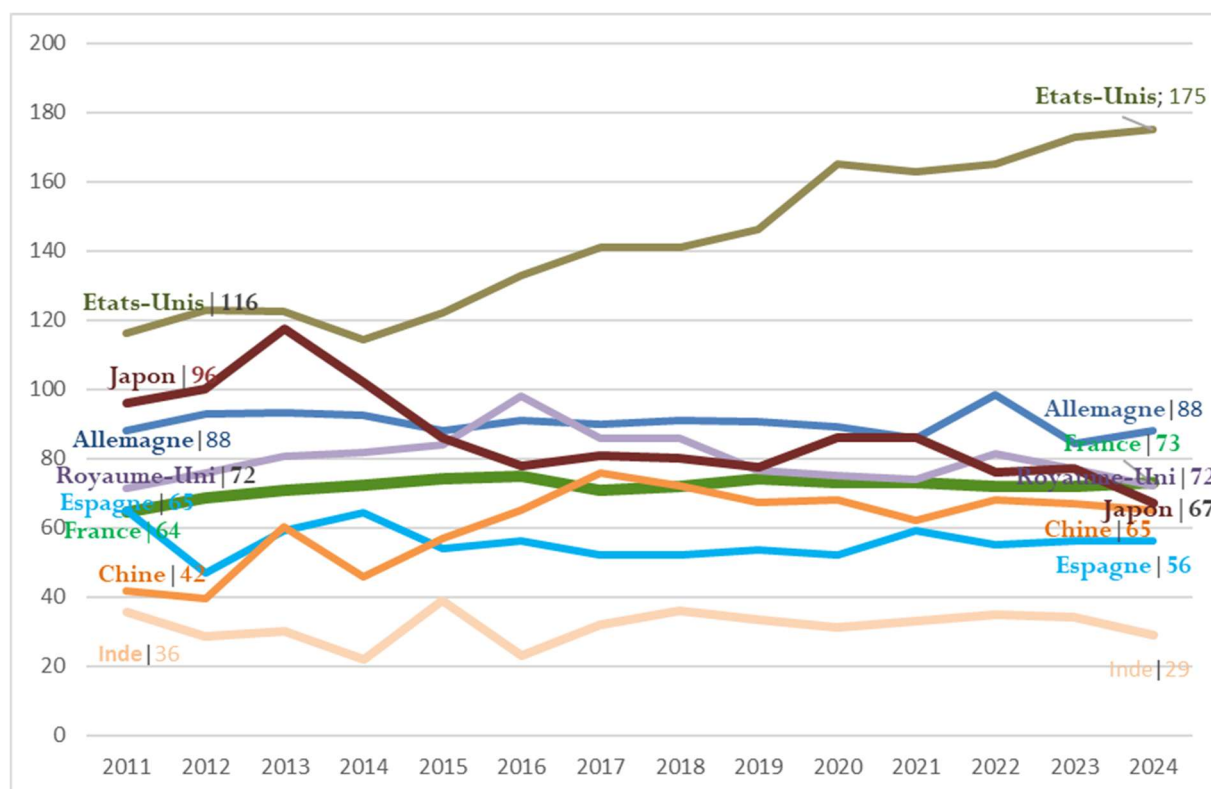


Avec un cours établi à 73 en 2024, la France se présente à la 11^e place de notre échantillon de pays du Panel ANRT CIR. L'accès au marché américain, *via* la présence de chercheurs locaux, est tellement prisé par les entreprises intensives en R&D à base française que ces dernières sont prêtes à payer un coût 2,4 fois plus élevé qu'en France pour y effectuer leurs recherches (175 aux Etats-Unis vs 73 en France). A l'autre extrême de notre échantillon, effectuer des recherches en Inde coûte en moyenne 2,5 fois moins cher qu'en France (29 vs 73 en France).

En Europe, la République Tchèque, la Pologne, l'Espagne et l'Italie présentent des conditions de coûts plus avantageuses que la France pour y réaliser de la R&D, alors que l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas sont plus onéreux. Les écarts les plus grands en défaveur ou à l'avantage du site France se situent entre 16 et 17 points de pourcentages.

Le graphique ci-dessous fournit l'évolution de l'indice du cours du chercheur de 2011 à 2024 (à partir des données de coût 2023). L'indice tient compte des effets des systèmes d'aide affectant les coûts salariaux de la R&D industrielle des pays de localisation.

Graphique 2. Evolution du cours du chercheur d'un groupe de pays 2011-2024 : convergence vers le cours français



Troisième pays le plus avantageux de ce groupe de 8 pays en 2011, avec un cours situé à 64, la France voit sa situation se dégrader sur la période pour atteindre un cours de près de 10 points supérieur en 2024.

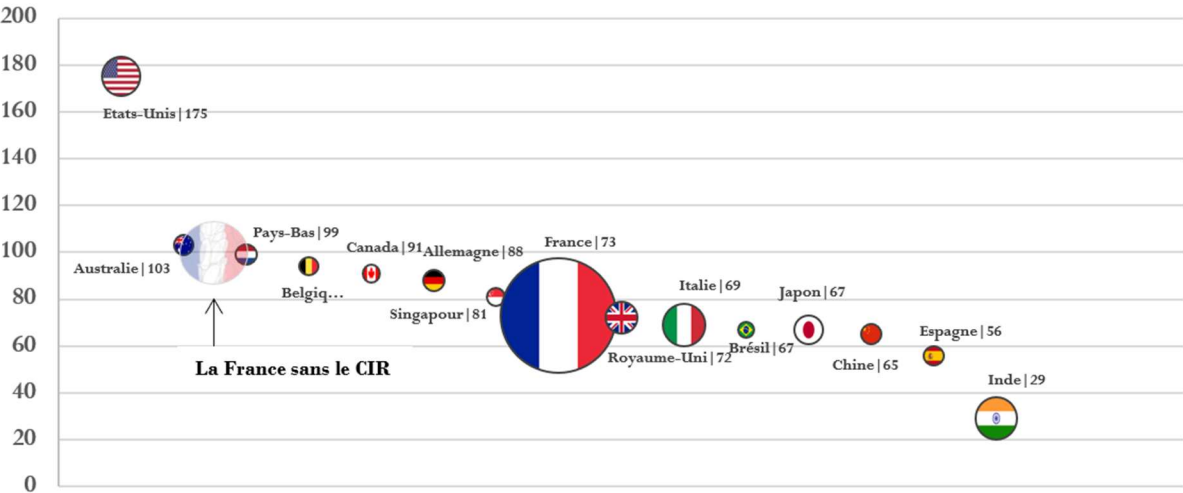
Cette baisse de compétitivité de la R&D en France provient d'une série de modifications du CIR à l'initiative du législateur national, mais résulte aussi des décisions des autres pays. C'est ainsi le cas du Royaume-Uni qui depuis plusieurs années muscle son *R&D tax relief* : bien que tout juste perceptible (cours à 72 contre 73 pour la France), l'écart au détriment de la France devrait se confirmer, toutes choses égales par ailleurs, l'année prochaine. C'est aussi le cas de l'Espagne qui n'a eu de cesse de faire

preuve d’initiative : un crédit d’impôt innovation, un crédit d’impôt recherche et des soutiens régionaux créatifs particulièrement efficaces : résultat, son cours est passé de 68 en 2011 à 56 en 2024.

Sans le CIR, la France aurait, au sein de ce groupe de pays, été le deuxième pays le plus cher (indice 100) après les Etats-Unis (indice 175).

Le graphique ci-dessous associe cours du chercheur et localisation des effectifs des entreprises du panel. La taille des drapeaux est proportionnelle aux effectifs de R&D des entreprises du panel dans les pays où la R&D est localisée. La position sur l'axe des ordonnées indique le cours du chercheur exprimé en indice ; la valeur 100 correspond au coût moyen du chercheur français sans CIR ni subvention affectant le coût du chercheur.

Graphique 3. Localisation des effectifs de R&D des entreprises du Panel et cours du



Grâce aux efforts fiscaux consentis par l’Etat depuis 2007/2008 avec le CIR, et malgré des évolutions préjudiciables, la France conserve en 2024 son rang de premier site de R&D des entreprises du Panel ; plus de la moitié des effectifs y sont localisés. En 2024, l’Australie est devenue le deuxième pays le plus cher du monde pour y réaliser sa R&D après les Etats-Unis ; il reste marginal en termes de localisation des effectifs. Et, pour la première fois, le Royaume-Uni présente de meilleures conditions de coûts du chercheur qu’en France. Compte tenu des évolutions législatives en France, l’écart va continuer à se creuser, au détriment de la France, vis-à-vis du Royaume-Uni, mais aussi de l’Italie ou de l’Espagne, qui suivent une tendance inverse. Le poids relatif de l’Italie (i.e. son attractivité mesurée en effectifs de R&D), s’est d’ailleurs accru au fil du temps, ayant su préserver son avantage comparatif favorable.

Tableau 1. Evolution du classement des pays du panel entre 2011 et 2024

Pays	Cours 2011	Rang	Evolution	Pays	Cours 2024	Rang
Inde	36	1	→	Inde	29	1
Chine	42	2	↘	Espagne	56	2
France	64	3	↘	Chine	65	3
Espagne	65	4	↗	Japon	67	4
Royaume-Uni	72	5	↘	Italie	69	5
Italie	80	6	↗	Royaume-Uni	72	6
Belgique	82	7	↘	France	73	7
Pays-Bas	86	8	↘	Allemagne	88	8

Allemagne	88	9	↗	Canada	91	9
Japon	96	10	↗	Belgique	94	10
Canada	98	11	↗	Pays-Bas	99	11
Etats-Unis	116	12	→	Etats-Unis	175	12

La France, qui occupait la position enviable de 3^e pays le plus avantageux grâce à un CIR compétitif en 2011, se voit, sous les effets conjugués d'évolutions internes et externes (politiques des autres pays), rétrogradée à la 7^e place. Les tout récents changements législatifs présagent une aggravation pour l'avenir.

En effet, la Loi de Finance (LFI) 2025 modifie plusieurs dispositions du CIR dont l'impact est évalué par le législateur à une réduction d'environ 400 millions d'euros annuels¹. Dans le cadre de cette étude annuelle, les calculs prennent en compte uniquement les effets du CIR sur le coût du travail du chercheur². Par conséquent, ce qui suit ne reflète que les impacts des deux évolutions législatives suivantes : la réduction de 43% à 40% des frais de fonctionnement liés aux dépenses de personnel et la suppression du « dispositif jeune docteur » (DJD).

La baisse des frais de fonctionnement va toucher de manière égale toutes les entreprises ; la suppression du DJD va affecter de manière inégale les entreprises, et souvent de manière importante² certaines des entreprises intensives en R&D qui constituent le Panel de l'ANRT.

Les deux évolutions (réduction des frais de fonctionnement et suppression du DJD) vont se traduire par un renchérissement du coût pour les entreprises du Panel pouvant représenter, d'après nos estimations, entre 2 et 3 points. Ce qui éloignera, dès 2025, la France du groupe « Inde – Royaume Uni », et le rapprochera du groupe « Allemagne – Etats-Unis ». La pression à des rééquilibrages d'effectifs plus ou moins importants se fera plus forte.

Hors « cours du chercheur »³, l'impact de la suppression de la disposition concernant les brevets constitue pour certaines entreprises des secteurs où les brevets sont cruciaux (Santé-pharma, TIC, notamment) un facteur majeur de réduction du CIR voire la principale cause de réduction de leur CIR.

*

¹ 400 millions représentent une baisse de légèrement plus de 5% des 7,5 milliards de créance du CIR.

² Ainsi, pour une entreprise du secteur sidérurgique du Panel, la suppression du DJD représente les deux tiers de la baisse anticipée de son CIR 2025.

³ Le « cours du chercheur » prend en compte seulement les effets du CIR sur le coût du travail du chercheur, donc pas les effets liés aux brevets.

Méthodologie

Les groupes internationaux ont de bonnes raisons de voir la France comme une terre d'accueil favorable à leurs investissements de recherche. La qualité de la recherche et la proximité de marchés importants puis, à propositions internes de qualité comparable, le coût des chercheurs et les coûts de la recherche favorables emportent la décision en faveur de l'un ou l'autre des sites de Recherche et surtout de Développement de l'entreprise.

Seize groupes internationaux, membres de l'ANRT, qui effectuent une partie de leur recherche en France ont accepté, cette année encore, de calculer puis de communiquer à l'ANRT les coûts de revient comparés de leurs chercheurs (compte tenu des aides directes et fiscales) dans les pays dans lesquels ils investissent en recherche.

Ces groupes investissent plus de 14 milliards d'euros en recherche-développement dans le monde ; cette année, autour de **65 000 chercheurs sont pris en compte** dans une variété de secteurs d'application.

Ils ont des équipes de R&D dans plus de 30 pays et maintiennent cependant, en moyenne, plus de la moitié de leurs effectifs en France ! Et ce, pour des raisons qui n'ont pas toutes à voir avec l'habitude ou le patriotisme. L'explication est simple et tient en un mot : compétitivité (coût et hors coût).



L'accès à la comptabilité des grandes entreprises permet de retracer la réalité, tous avantages et toutes charges pris en compte. Les systèmes comptables et fiscaux des groupes multinationaux imposent solidité et cohérence ; le contrôle de gestion et le *business intelligence* permettent d'en extraire des données décisionnelles. L'information est donc hautement sensible : elle reflète à la fois la stratégie des entreprises et celle des gouvernements à travers des régimes de subventions propres à un secteur, à une localisation, à la géographie des enregistrements de la propriété intellectuelle dans un pays.

Le chercheur

Dans le cadre de cette étude, ne sont concernés que des chercheurs en entreprise. Il s'agit de salariés dont la fonction est la recherche-développement et qui ont contribué à au moins un projet de recherche pendant la période considérée.

Une approche méthodique privilégiant la cohérence interne

En prenant comme référence le coût moyen du chercheur en France avant toute subvention et mobilisation du crédit d'impôt recherche (base 100), l'ANRT a agrégé les données comptables propres à chaque groupe pour produire le cours constaté du chercheur par pays.

Les coûts moyens du chercheur pour un pays donné ne sont présentés qu'à deux conditions :

- le panel ANRT dispose d'au moins deux moyennes de coûts chargés émanant de deux entreprises différentes,
- les effectifs des centres de recherche considérés sont supérieurs à 20 personnes.

La mise en commun des lignes comptables utilisées par chacun produit une harmonisation des informations ; et ce, sans nier les différences d'organisation comptable entre les groupes. Les informations sont ainsi homogènes au niveau groupe. Les écarts internationaux ont alors une forte représentativité.

* * *